

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 AU 21 NOVEMBRE 2013**  
**MONTREUIL-SOUS-BOIS – IMMEUBLE « ARBORIAL »**



L'ODEADOM a tenu son Conseil d'administration à Montreuil-sous-Bois du 19 au 21 novembre 2013, sous la co-présidence de Madame Catherine GESLAIN LANEELLE, Directrice générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) et de Monsieur Thomas DEGOS, Directeur général à l'outre-mer (Ministère des Outre-Mer).

Le mandat des membres du Conseil d'administration, installé en novembre 2010, étant arrivé à son terme, c'est un Conseil d'administration renouvelé qui a siégé.

Les nouveaux membres, nommés pour trois ans, se sont accordés à proposer Monsieur Omar BOITCHA du département de Mayotte, comme Président du Conseil d'administration de l'ODEADOM. Cette nomination devrait être officialisée dans les prochaines semaines par décret du Président de la République.

Le Conseil d'administration, après avoir validé le budget initial pour l'année 2014, s'est penché en particulier sur le projet de Contrat d'objectif et de performance (COP) 2014-2016 et à l'élaboration de projets de filières.

Dans un contexte de révision du POSEI et de mise en œuvre des nouvelles programmations dans le cadre du FEADER, le ministre en charge de l'agriculture, lors du Conseil supérieur d'orientation du 17 septembre dernier, a confié à l'Office la réalisation d'une réflexion stratégique sur l'avenir des filières agricoles ultramarines.

Un premier séminaire filières s'est tenu lors de ce conseil d'administration. Les réflexions vont se poursuivre dans les différents départements d'outre-mer, en vue d'une restitution des travaux lors du prochain Conseil d'administration, en mai 2014.

Le Conseil d'administration a confirmé l'organisation du prochain Conseil décentralisé qui se tiendra en **Guadeloupe du 19 au 23 mai 2014**.

## **Conseil d'administration de l'ODEADOM**

*Le rôle premier du Conseil d'administration est un rôle d'orientation de l'intervention de l'Établissement, de définition des priorités d'actions et de suivi des politiques en faveur de l'économie agricole ultramarine.*

*Le Conseil d'administration vote un budget annuel d'intervention par enveloppe pour chaque département et collectivité d'outre-mer.*

*Cette instance est également appelée à examiner et débattre sur le bilan des actions conduites et de l'utilisation des enveloppes votées.*

*Le Conseil d'administration de l'Office adopte également son budget de fonctionnement, examine le rapport annuel d'activité et se prononce sur son programme annuel de travail.*

## **Rôle de l'ODEADOM**

*L'ODEADOM est au service du développement des agricultures des territoires d'outre-mer, éloignés géographiquement de la partie continentale de l'Union européenne, et le plus souvent insulaires.*

*L'Office est chargé d'œuvrer au développement durable de l'économie agricole des cinq départements d'outre-mer et de trois collectivités d'outre-mer (Saint-Barthélemy, la partie française de Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon).*

*Lieu d'échange et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires, l'ODEADOM a pour mission de favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. Il offre un lieu de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole ultramarin au niveau régional, et d'adapter les soutiens nationaux et communautaires aux contextes technique, commercial et économique auxquels sont confrontés les producteurs locaux.*



### Contacts presse :

Stéphane JORET : 06 79 95 29 66 - [stephane.joret@odeadom.fr](mailto:stephane.joret@odeadom.fr)

Martine DUMORTIER : 01 41 63 19 79 - [martine.dumortier@odeadom.fr](mailto:martine.dumortier@odeadom.fr)

